



# STAGES RÉÉDUCATION MOTRICE INTENSIVE

Pour les enfants avec paralysie cérébrale  
ou avec lésion cérébrale acquise

# DESCRIPTION DES STAGES INTENSIFS

En France, la paralysie cérébrale est la première cause de handicap moteur chez l'enfant. Elle impose un suivi en réadaptation de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Depuis décembre 2021, **les thérapies motrices intensives** font partie **des recommandations de bonnes pratiques publiées par la Haute Autorité de Santé**. Elles permettent de développer de nouvelles capacités motrices et d'augmenter l'autonomie au quotidien.

Ces thérapies intensives sont **ponctuelles et complémentaires** des modalités thérapeutiques habituelles.

Cette avancée thérapeutique constitue **la plus grande innovation thérapeutique des 20 dernières années pour les enfants avec paralysie cérébrale ou autres atteintes cérébrales acquises**.

## Les principes de base de la rééducation motrice intensive :

- **objectifs personnalisés codéterminés avec l'enfant** en fonction de ses souhaits et de ses besoins en concertation avec la famille ;
- **intensité** : minimum de 6h/jour de rééducation, 5j/semaine pendant 2 semaines ;
- **engagement moteur** continu
- activités **motivantes et ludiques**
- contenu du stage avec progression selon **les théories de l'apprentissage moteur**.

L'enfant est suivi par un ou deux référents tout au long du stage.

## Un engagement de suivi :

- **Un rendez-vous bilan** (dans les semaines qui précèdent le stage pour évaluer les capacités de l'enfant et co-déterminer ses objectifs) ;
- **réalisation de vidéo** à transmettre au plus tard 1 semaine avant le stage ;
- **2 semaines de stage**, dont souvent une sur les périodes de vacances scolaires et l'autre pendant le temps scolaire ;
- un rendez-vous bilan 3 mois après le stage ;
- un suivi possible 1 an après le stage.

## Critères d'inclusion

- Enfants âgés de 4 à 17 ans avec paralysie cérébrale diagnostiquée ou lésion cérébrale acquise depuis plus de 2 ans
- Déficit moteur unilatéral ou bilatéral
- GMFCS (Gross Motor Function Classification System) I à IV
- MACS (Manual Ability Classification System) I à IV

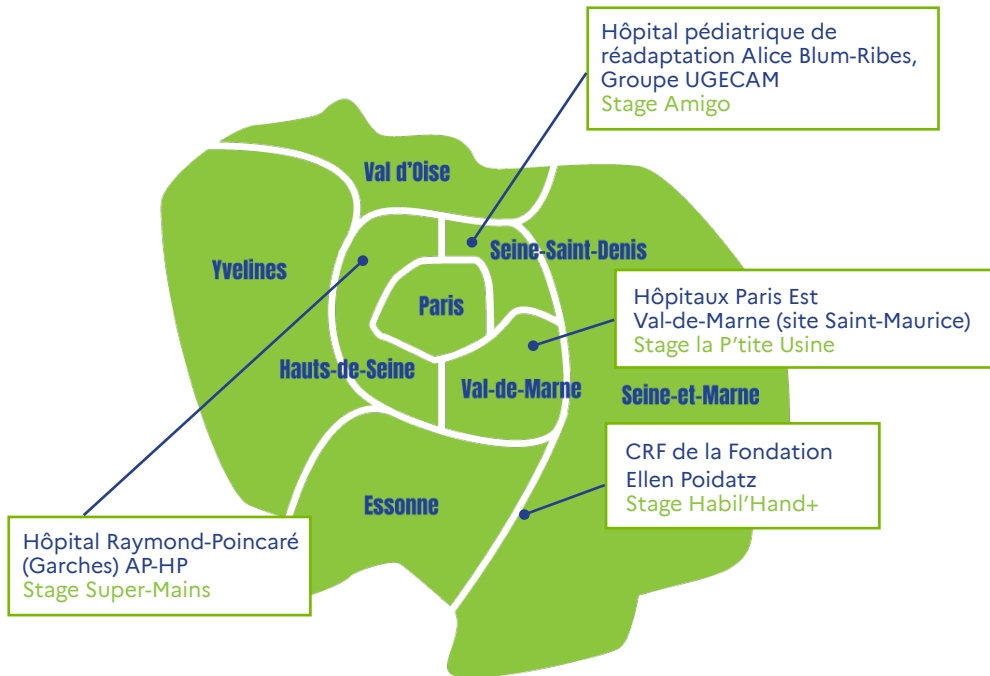
## Critères de non-inclusion

- Troubles moteurs sévères (score V à la GMFCS)
- Troubles sensoriels sévères (ex. : cécité/surdité sévère)
- Troubles cognitifs sévères (ne permettant pas la compréhension des consignes)
- Troubles du comportement (ne permettant pas une participation à la rééducation intensive)
- Epilepsie sévère non contrôlée

## Les critères de report au semestre suivant :

- Projet de chirurgie dans les 6 prochains mois ou chirurgie effectuée dans les 6 derniers mois
- Autre stage prévu dans les 6 prochains mois
- Programme de toxine botulique pendant le stage ou entre les évaluations





## COORDONNÉES

<b>Hôpital Raymond-Poincaré (Garches) AP-HP</b>	reeducationintensive.ped.rpc@aphp.fr	01 47 10 44 10
<b>CRF de la Fondation Ellen Poidatz</b>	secretariatcrf@fondationpoidatz.com	01 60 65 82 81
<b>Hopitaux Paris-Est Val-de-Marne (Site Saint Maurice)</b>	laptiteusine@ght94n.fr	06 07 19 10 32 06 07 19 98 17
<b>Hôpital pédiatrique de réadaptation Alice Blum-Ribes, Groupe UGECAM</b>	hpra.stage.amigo@ugecam.assurance-maladie.fr	01 72 59 53 43



iledefrance.ars.sante.fr

